UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

DÉLIBÉRATION

du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 04 février 2025

Délibération du conseil académique restreint aux professeurs des universités n°01-2025-02-04 relative à la composition des comités de sélection

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712.2 et L952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n° 08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;
Vu la délibération n°01-2025-02-04 du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs portant création des comités de sélection de la campagne d'emplois 2025.

Article 1 : Le comité de sélection relatif au recrutement d'un **PR** sur le poste n°**250487** en **60ème** section est composé de **10** membres et est ainsi constitué :

Membres locaux					
Classement	Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
1	DUVAUT Thierry	UFR SEN – ITHEMM	PR	62	Président du Comité
2	TRANNOY Nathalie	UFR SEN – ITHEMM	PR	62	Membre
3	ALLAOUI Samir	EiSINe – ITHEMM	PR	60	Président suppléant
4	TITEUX-PETH Isabelle	EiSINe – ITHEMM	PR	60	Membre
5	ALIX Sébastien	EiSINe – ITHEMM	PR	33	Membre

Membres externes				
Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
BELAYACHI Naima	Université d'Orléans – LAME	PR	60	Membre
BOUTAOUS M'hamed	INSA Lyon – CETHIL	PR	60	Membre
FRANCOIS Manuel	UTT – LASMIS	PR	60	Membre
HATTAB Mahdia	Université de Lorraine – LEM3	PR	60	Membre
WANG Peng	Université de Haute Alsace – LPMT	PR	60	Membre

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Christophe CLÉMENT

le 19/02/2025

La présente décision est susceptible d'un recours gracieux dans les deux mois suivants sa notification. Celui-ci est a adressé à :
Université de Reims Champagne-Ardenne – 2 avenue Robert Schuman 51724 cedex
La présente décision est également susceptible dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne :
Via l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr
Ou
Par courrier à adresser à : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036 Châlons-en-Champagne cedex.